

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER **« 71 LLS SIMAROUBA » SITUE QUARTIER SIMAROUBA** **À KOUROU**

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Attention : par respect des dispositions générales de l'ordonnance du 25/03/2020 portant « diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au Code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 », le délai de réception des offres relatives à la présente consultation est de 49 jours et jugé suffisant pour permettre aux opérateurs de présenter leurs offres.

Néanmoins, la SIMKO recommande aux candidats d'anticiper tout aléa susceptible de retarder la composition de leurs dossiers et les invite à poser, dès la parution du présent avis, toutes les questions qui leurs semblent pertinentes et nécessaires à l'établissement de leur réponse par le biais du profil d'acheteur de la SIMKO qui s'engage à y apporter une réponse dans les délais les plus brefs.

1. Pouvoir adjudicateur / Maître de l'Ouvrage

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

2. Procédure de passation

Marché de Maîtrise d'œuvre sur appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2 1° et L. 2431-1 du Code de la commande publique).

3. Objet de la consultation

Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier de type "CV" des 71 LLS SIMAROUBA situé quartier Simarouba à Kourou.

4. Contenu de la mission qui sera confiée à l'attributaire

La mission comprendra les éléments suivants :

- 1 – Etudes de diagnostic (DIA)
- 2 – Etudes d'Avant-Projet (APD)
- 3 – Etudes de projet/Etudes d'Exécution (PRO/EXE)
- 4 – Visa des études d'exécution (VISA),
- 5 – Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- 6 – Ordonnancement, pilotage, coordination (OPC)
- 7 – Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (DET)
- 8 – Assistance aux Opérations de Réception et pendant l'année de garantie (AOR)

5. Caractéristiques principales

L'opération consiste dans les grandes lignes :

- A la réfection des peintures extérieures (Ravalement des façades, mise en peinture des parties communes, réfection des peintures des loggias des logements)
- Au remplacement des couvertures en aluminium (couvertures d'origine) par de nouvelles couvertures en tôles d'aluminium
- A la réfection électrique des parties communes (remplacement des tableaux et équipements électriques des parties communes)
- A la réfection et la modernisation de l'éclairage des parties communes (remplacement des éclairages actuels par de l'éclairage LED dans les cages d'escaliers, les coursives et cheminements extérieurs)
- Au remplacement des portes de gaines techniques dans les parties communes
- A la réfection de cheminements extérieurs (remplacement ou réparation de caillebotis bois)
- A la rénovation électrique dans les logements (remplacement des tableaux électriques, remplacement des appareillages tels que les prises et interrupteurs)
- A la rénovation de la plomberie dans les logements (reprise du réseau EC/EF, remplacement des équipements de plomberie)
- Au remplacement des pare-soleils en fibro-ciment, les pare-soleils actuels contiennent des fibres d'amiante, ils sont actuellement confinés dans un plenum créé au niveau des auvents (cf. photos ci-dessous, dépose des faux-plafonds et auvents en coursives, dépose des auvents et leur structure sur les niveaux supérieurs, retrait et évacuation des pare-soleils en amiante, fourniture et pose d'un nouveau auvent en rez-de-chaussée ainsi que la fourniture et pose de nouveaux pare-soleils pour les niveaux supérieurs.

Les travaux devront être réalisés par une entreprise certifiée au travail en milieu amianté selon le type d'intervention, retrait d'amiante et à son évacuation en respectant toutes les consignes de sécurité liées au retrait et au transport de déchets amiantés.

- Le coût prévisionnel de l'opération hors honoraires, est estimé à 1,9 M€
- Date prévisionnelle de début de la mission : 2^{ème} trimestre 2020
- Date prévisionnelle de commencement des travaux : février 2021
- Date prévisionnelle de fin des travaux : Février 2022

6. Modalités de financement - paiement :

- Financement : fonds propres du maître d'ouvrage
- Paiement : délai global de 30 jours, virement bancaire.

7. Conditions de participation

La consultation est ouverte à des soumissionnaires se présentant seuls ou en groupement de Maîtres d'oeuvre ou BET spécialisés en amiante ou ayant une forte expérience dans le domaine du retrait de l'amiante.

Dans tous les cas, les compétences exigées sont obligatoires et devront être exprimées dans le dossier de candidature sous peine d'exclusion.

Les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles à présenter sont mentionnées dans les documents de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés, seront entièrement rédigés en langue française.

Le délai d'engagement est de 120 jours.

L'unité monétaire retenue par l'organisme qui passe le marché est l'euro (€).

8. Réception des offres

Les offres doivent être transmises uniquement sous forme électronique (excepté les copies de sauvegarde qui se substitueront, en cas d'anomalie, aux dossiers transmis par cette voie), sur le profil d'acheteur :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

9. Délai de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **jeudi 28 Mai 2020 à 12h00 (heure de Guyane)**.

10. Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

11. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- une notice descriptive,
- le Règlement de la Consultation ;
- l'Acte d'Engagement
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- le DTA (Dossier Technique Amiante)

Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le profil d'acheteur (plateforme de dématérialisation) de la S.IM.KO. à l'adresse suivante :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

12. Renseignements d'ordre administratif et technique.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur.

13. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE –
Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations..

14. Organe de publication

- . JOUE
- . BOAMP
- . Site www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence » .
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>

15. Date d'envoi de l'avis à la publication

Mardi 7 avril 2020